



Doc. 15644

18 octobre 2022

L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe

Réponse à Recommandation¹: Recommandation 2224 (2022)

Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a examiné avec attention la [Recommandation 2224 \(2022\)](#) de l'Assemblée parlementaire «L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe» (OHTE). La recommandation a été portée à l'attention des gouvernements des États membres et transmise aux comités concernés pour information et commentaires éventuels².
2. Le Comité des Ministres partage l'approche de l'Assemblée, selon laquelle l'enseignement de l'histoire occupe un rôle central dans le renforcement de la culture démocratique en Europe et en particulier dans le développement des compétences des jeunes leur permettant d'y participer et d'y adhérer.
3. L'Assemblée recommande au Comité des Ministres de fournir une assistance aux États membres pour la révision de leurs politiques éducatives. À ce sujet, le Comité des Ministres informe l'Assemblée que les activités soutenant l'intégration de la «Qualité de l'enseignement de l'histoire au 21^e siècle Principes et lignes directrices» et du «Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie» du Conseil de l'Europe font partie du programme Éducation 2022-2025 du Conseil de l'Europe et sont actuellement mises en œuvre. Le réseau des conseillers en politiques d'éducation (EPAN) poursuit son action pour diffuser le Cadre dans les États membres et les accompagner dans sa mise en œuvre. Il rappelle par ailleurs que les principes relatifs à l'enseignement de l'histoire et les activités qu'il est recommandé de développer dans ce domaine font l'objet de la [Recommandation Rec\(2001\)15](#), «L'enseignement de l'histoire dans l'Europe du XXI^e siècle», qui n'a rien perdu de sa pertinence. À la suite de cette recommandation, de nombreux résultats ont été obtenus entre autres en termes de formation des enseignants pour un enseignement de qualité de l'histoire et pour l'organisation d'événements liés à la Journée de commémoration de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité dans les écoles et au-delà.
4. En ce qui concerne la recommandation de l'Assemblée sur le financement, le Comité des Ministres souligne qu'il est conscient de l'importance des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, y compris les travaux pour l'enseignement de l'histoire et celui des langues, qui a été dûment prise en compte dans le Programme et Budget 2022-2025.
5. S'agissant de la manière d'articuler les activités de l'Observatoire avec les travaux du Conseil de l'Europe en matière d'enseignement de l'histoire, le Comité des Ministres informe l'Assemblée que le programme à moyen terme de l'Observatoire (2021-2023) indique que ce dernier est également destiné à soutenir et à compléter le programme intergouvernemental du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire. Ainsi, l'Observatoire considère que ses rapports réguliers et thématiques fourniront des informations sur la manière dont les normes et les outils développés par le Conseil de l'Europe sont utilisés par les États membres de l'Observatoire. Les travaux en cours et à venir de l'Observatoire œuvrent activement en faveur d'un enseignement européen de qualité par tous les États membres du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement de l'histoire. À ce sujet, le Comité des Ministres souligne l'importance du conseil

1. Adoptée lors de la 1445^e réunion des Délégués des Ministres (5 octobre 2022).

2. Comité directeur de l'éducation (CDEDU) et Comité de direction de l'OHTE.



scientifique de l'Observatoire, qui est composé de personnalités reconnues dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire et dont les activités garantissent le sérieux des travaux de l'Observatoire sur le plan académique, scientifique et méthodologique.

6. Le Comité des Ministres a pris note de la proposition de l'Assemblée visant à développer la coopération avec l'Union européenne, l'UNESCO et d'autres organisations internationales pertinentes dans le cadre des activités de l'Observatoire et salue la participation de l'Union européenne et de l'UNESCO à la conférence annuelle de l'Observatoire en décembre 2021. Le Comité des Ministres a également pris note de la recommandation formulée par l'Assemblée relative à la coopération entre les associations et les instituts professionnels européens actifs dans le domaine de l'enseignement de l'histoire. À ce sujet, il informe l'Assemblée de l'existence d'un projet conjoint entre l'Observatoire et la Commission européenne visant à mettre en place un laboratoire transnational pour la coopération et l'enseignement de l'histoire (HISTOLAB) qui impliquera des experts universitaires, des instituts de recherche et des réseaux spécialisés dans une approche multidisciplinaire et multi perspective de l'enseignement de l'histoire en Europe.